

ASSAINISSEMENT TARIFS ET REDEVANCES 2024 (en €)

applicables au 1^{er} janvier 2024

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	2023	2024
Redevance d'assainissement (toutes les communes)⁽¹⁾		
Abonnement annuel		10,00
de 1 à 6 000 m ³	1,70	2,15
de 6 001 à 12 000 m ³	1,41	1,86
de 12 001 à 24 000 m ³	1,17	1,62
au-delà de 24 000 m ³	1,01	1,46
Branchements :		
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)		
PAC "pour immeubles existants (pose d'un réseau neuf)"	2 000,00	2 098,00
PAC "pour immeubles neufs (réseaux déjà existants)"	2 000,00	2 098,00
Montant par lit créé (Ehpad, équipement de santé, hôtel...)	432,48	453,67
Mutation des biens immobiliers :		
Contrôle de conformité initial	250,91	263,21
Contrôle de conformité initial en urgence (envoi du rapport sous 4 jours)	329,93	346,09
Contre-visite	158,72	166,50
Contre-visite en urgence (envoi du rapport sous 4 jours)	277,24	290,83
Rendez vous non honoré par le demandeur	89,99	94,40
Raccordement au réseau public – Mise en place d'un branchement		
Frais de dossier "branchement assainissement"	180,00	188,82
Frais de dossier "branchement assainissement et eau potable"	270,00	283,23
Exécution de la partie de branchement "public"	Coût réel selon BPU	
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	2023	2024
Systèmes d'ANC < 20 équivalents-habitants		
Contrôle périodique de bon fonctionnement	137,02	143,73
Contrôle avant vente	156,71	164,39
Contrôle de conception	55,97	58,71
Contrôle des installations avant remblai	42,86	44,96
Contre-visite	34,77	36,47
Analyse des effluents	130,34	136,72

Systèmes ANC 21-199 équivalents-habitants		
Contrôle annuel de bon fonctionnement	67,16	70,45
Contrôle avant vente	296,63	311,17
Contrôle de conception	223,87	234,84
Contrôle des installations avant remblai	78,36	82,19
Contre-visite	34,77	36,47
Analyse des effluents	130,34	136,72
Prestations générales		
Instruction des PC zone ANC	26,58	27,89
Instruction des CU et DP zone ANC	16,24	17,03

PRESTATIONS DIVERSES	2023	2024
Main-d'œuvre pour débouchage, curage et inspection télévisée (ITV)		
Forfait d'intervention pour débouchage, curage... d'une durée inférieure à une (1) heure		105,52
Coût horaire pour intervention de débouchage, curage... d'une durée supérieure à une (1) heure - €/heure	100,40	105,32
Forfait inspection télévisuelle, déplacement, intervention, rapport sommaire (<i>détermination de l'origine d'un problème sur un branchement</i>)	98,52	103,34
Siphons de voirie		
Forfait d'intervention pour nettoyage des siphons de voirie / dessableurs d'une durée inférieure à une (1) heure		105,52
Coût horaire pour intervention de nettoyage des siphons de voirie / dessableurs d'une durée supérieure à une (1) heure - €/heure		105,52
Coût de traitement des sables à la tonne (densité de 1,9 tonne/m ³) - €/tonne		186,00
Curage de siphons de rue communaux (prix à l'unité)	5,82	6,11
Dessableur et assimilés		
Forfait d'intervention pour nettoyage des dessableurs d'une durée inférieure à une (1) heure		105,52
Coût horaire pour intervention de nettoyage des dessableurs d'une durée supérieure à une (1) heure - €/heure		105,52
Coût de traitement des sables à la tonne (densité de 1,9 tonne/m ³) - €/tonne		186,00
Vidange de fosse septique, toutes eaux et bac à graisses...⁽²⁾		
Forfait d'intervention ou volume inférieur à 1 m ³	130,00	136,37
Le m ³ vidangé	130,00	136,37
Forfait d'analyse	134,26	140,84
Frais de dépotage/m ³	11,16	11,71
Frais de traitement/m ³	40,66	42,65

PÉNALTÉS	2023	2024
Majoration de la redevance d'assainissement		
Présence d'un branchement non autorisé	400 %	400 %
Pour rejet non autorisé dans les réseaux d'eaux usées	400 %	400 %
Non-mise en conformité d'un branchement après contrôle dans un délai de 1 an	400 %	400 %
Non-raccordement obligatoire dans un délai de 2 ans	400 %	400 %
Obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle des services	400 %	400 %

⁽¹⁾ Sur cette redevance, 0,01 € est réservé au gestionnaire de la facturation de l'eau potable au titre des frais de gestion liés au recouvrement de la redevance.

⁽²⁾ Conformément à la délibération du 29 juillet 2004, pour chaque prestation de vidange, il sera facturé, en sus du coût de la vidange, les frais de dépotage, le forfait d'analyse et les frais de traitement.